

LES ENTRETIENS DE VALOIS

- RAPPORT D'ETAPE -

**Synthèse des orientations et propositions
issues des groupes de travail**

JUIN 2008

Composition de la séance plénière des Entretiens de Valois

Présidente : Madame la ministre de la Culture et de la Communication

Représentants de l'Etat

Ministères

Ministère de la Culture
Ministère des Affaires Etrangères
Ministère de l'Education Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Ministère du Budget
Ministère de l'Intérieur

Etablissements Publics et opérateurs de l'Etat

CND, CNV, Cultures France, ONDA

Représentants des Collectivités Territoriales

Associations d'élus

FNCC, AMF, AMGVF, ADF, ARF

Associations professionnelles

Association des DAC des Grandes Villes de France

Représentants des professionnels

Syndicats d'employeurs

Syndéac, Snes, Snsp, Sdtp, Synolyr, Prodiss, Pro-Févis, Cpdo, Synavi, SMA

Syndicats de Salariés

FNSAC-CGT, F3C-CDFT, FASAP-FO, CGC, CFTC

Associations professionnelles

Feps, U-Fisc, Arènes, Afo, Acid, Accn, Févis, Rof, France Festivals, Fé-Ar

Sociétés Civiles

SACD, SACEM, ADAMI, SPEDIDAM

Centres de Ressources

CNT, HLM, IRMA

Composition du Comité des Entretiens de Valois

**Président : Monsieur le directeur-adjoint du cabinet
de Madame la ministre de la Culture et de la Communication**

Représentants du Ministère de la Culture

Georges-François Hirsch, directeur de la DMDTS
Catherine Fagart, directrice-adjointe de la DMDTS
François Brouat, DRAC Aquitaine
Richard Lagrange, conseiller au cabinet de Madame la ministre
Marie-Pierre de Surville conseillère au cabinet de Madame la ministre

Représentants des Collectivités Territoriales

Florian Salazar-Martin, Chantal Ernoult FNCC
Annie Genevard, Sébastien Ferriby, AMF
Anne Gérard, Hélène Cascaro, AMGVF
Michel Tamisier, Yves Ackerman, Emmanuel Sérafini, ADF
Sylvie Robert, Marie-Pierre Bouchaudy, ARF

Représentants des Professionnels

Représentants des Employeurs
Le président de la FEPS
François Le Pillouer, Syndéac
Jean-Claude Houdinière, Snes
Louis Joinet, U-Fisc

Représentants des Salariés
Jean-François Pujol, FNSAC-CGT
René Fontanarava, F3C-CFDT
Jean-Luc Bernard, FASAP-FO
Pascal Louet, CGC

Représentants des Artistes - créateurs
Pascal Rogard, Louise Doutreligne, Daniel Larrieu, SACD

Sommaire

▪ Introduction	5
▪ Groupe 1 La place du service public de la culture, de l'artiste et de la création dans les politiques publiques d'aujourd'hui	7
▪ Groupe 2 L'articulation création-production-diffusion, Les liens « public-privé »	11
▪ Groupe 3 Les missions des réseaux	15
▪ Groupe 4 Politique culturelle de l'emploi artistique Structuration, professionnalisation, formation, transmission des savoirs	21
▪ Groupe 5 Les politiques culturelles européennes et internationales	27
▪ Groupe 6 L'observation et la connaissance du spectacle vivant	31

Introduction

La ministre de la Culture et de la Communication, sollicitée par les professionnels du spectacle inquiets des perspectives budgétaires et des conséquences de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) pour leur secteur d'activité, a pris l'initiative d'organiser les *Entretiens de Valois*, réflexion sur l'avenir du spectacle vivant.

C'est ainsi la première fois, depuis la création du ministère de la culture et de la communication, qu'une telle concertation a lieu dans une configuration associant aussi étroitement l'ensemble des partenaires.

Les Entretiens de Valois ont réuni les collectivités à travers les associations d'élus (AMF, AMGVF, ADF, ARF et FNCC), plusieurs ministères (Culture et Communication, Affaires Etrangères, Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche, Budget...), l'Assemblée Nationale et le Sénat, des établissements publics et opérateurs de l'Etat, ainsi que les organisations professionnelles et syndicales et les artistes des sociétés civiles.

Ce rapport d'étape rend compte des travaux des six groupes thématiques qui se sont réunis à un rythme soutenu au cours des quatre derniers mois. Cette première phase a permis aux partenaires d'amorcer un dialogue constructif, élément déterminant pour faire évoluer l'organisation du spectacle vivant dans le sens d'une plus grande solidarité interne aux professions et d'une optimisation de l'intervention publique.

La poursuite des travaux devrait permettre de clarifier les responsabilités et positions de l'Etat et des Collectivités Territoriales et de préciser le contexte dans lequel devraient évoluer leurs politiques publiques respectives dans un cadre national, régional et territorial ainsi que les moyens budgétaires y afférent.

Afin d'assurer un suivi opérationnel des groupes de travail, un Comité des Entretiens, composé de cinq représentants de chaque entité (Etat, collectivités, employeurs, salariés, artistes) s'est également réuni à raison d'une fois par mois. Cette configuration a été reprise dans chacune des instances du débat. Les associations d'élus ont participé au travaux de la séance plénière, du Comité des Entretiens, du groupe 1 ainsi qu'aux premières réunions des autres groupes.

Il convient de saluer tout particulièrement l'engagement, les qualités d'écoute et les efforts de clarté des membres des groupes de travail qui ont permis la réalisation de ce rapport d'étape. Sa lecture permettra à chacun de mesurer la haute tenue des débats qui se sont déroulés tout au long de ces cinq mois, aucun sujet n'ayant été écarté, tous les participants ayant pu s'exprimer dans le respect de la diversité des points de vues et des sensibilités.

Ce document s'enrichit des synthèses réalisées à l'issue de chacune des réunions ainsi que des nombreuses contributions écrites qui ont été adressées, tant par des organisations professionnelles que des personnalités à titre individuel.

Les synthèses qui suivent ont fait l'objet d'un travail collectif. Elles résument l'état des positions, des réflexions et des propositions, dans certains cas convergentes, qui se sont exprimées au sein des groupes, au terme des nombreuses réunions d'échanges, rythmées par l'audition de professionnels issus de différents secteurs du spectacle vivant.

Ces pages ne peuvent traduire toute la complexité des sujets abordés ni les nuances apportées par chaque secteur de la profession représenté au sein des groupes.

Ainsi que cela a été rappelé à de nombreuses reprises aussi bien au sein des groupes de travail que lors des séances plénieress ou du Comité, la culture, facteur d'épanouissement personnel, de cohésion sociale et de développement harmonieux d'une démocratie moderne, nécessite une ambition, tant morale que budgétaire, de la part de l'Etat et des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques du 11 juin 2008 a rappelé que :

« La redéfinition des modalités d'intervention de l'Etat en faveur du spectacle vivant, sera recherchée en concertation avec les collectivités territoriales qui assurent aujourd'hui une part prépondérante du financement des structures en région. Lancés le 11 février 2008 les résultats des « Entretiens de Valois », instance commune de réflexion sur le spectacle vivant rassemblant l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels du secteur, serviront de base aux décisions qui seront arrêtées avant la fin de l'année ».

Aussi les étapes futures seront :

- **Juillet 2008** : relance du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel.
- **A partir du 1er septembre 2008** : poursuite des Entretiens de Valois dans un cadre qui reste à préciser sachant que tous les participants sont convenus qu'il était nécessaire de réduire le nombre de groupes thématiques.
Parallèlement, expertise technique des pistes de réflexion contenues dans le rapport d'étape.
- **Novembre-décembre 2008** : rédaction d'un document de synthèse qui pourrait déboucher sur une proposition d'élaboration d'un projet de loi d'orientation.

Groupe 1

La place du service public de la culture, de l'artiste et de la création dans les politiques publiques d'aujourd'hui

- les responsabilités et compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales
- les politiques partenariales Etat-Collectivités

Calendrier des réunions

9 et 23 avril

13 et 28 mai

11 juin

Président

Jean de Saint Guilhem puis Georges-François Hirsch, directeurs de la DMDTS

Rapporteur

Catherine Joannès, inspectrice DMDTS

Membres du groupe

- Représentants de l'Etat
Thierry Pariente, DMDTS, Anne Chiffert, IGAAC, Jérôme Bouët DRAC, Thibaut de Camas, Cité de la Musique
- Représentants des collectivités territoriales
Florian Salazar-Martin et Chantal Ernoult FNCC,
Annie Genevard, Marie-Claude Serres-Combourieu, Sébastien Ferriby, AMF,
Anne Gérard, Hélène Cascaro AMGVF,
Michel Tamisier, Yves Ackerman, Emmanuel Sérafini ADF,
Sylvie Robert, Marie-Pierre Bouchaudy, ARF
- Représentants des employeurs
Jean-Claude Houdinière SNES, Jean-Paul Burle SNSP, François Le Pillouër Syndéac,
Georges Terrey, SDTP, Claude Bernhardt Synavi / U-Fisc
- Représentants des salariés
Jean-François Pujol, CGT, René Fontanarava CFDT, Jean-Luc Bernard FO, Pascal Louët CGC
- Représentants des créateurs
Jean-Luc Palliès, Alain Chamfort, Daniel Larrieu, Didier Levallet, Daniel Benoin

Contexte

Ce groupe a réuni pour la première fois l'Etat, les Collectivités, les employeurs, les salariés et les artistes créateurs . Tous les participants ont exprimé leur satisfaction d'inaugurer ainsi un espace de dialogue de nature à favoriser une confiance réciproque.

Dans cet esprit, la confirmation de la réunion du Conseil des Collectivités pour la Culture le 10 juillet prochain qui permettra de poursuivre la concertation entre Etat et collectivités et de l'élargir à d'autres sujets que le spectacle vivant est considérée comme une avancée très positive.

Toutefois, le contexte budgétaire (non dégel du BOP 224), institutionnel (RGPP) et politique (échéances électorales) a marqué les débats sur la problématique spécifique du spectacle vivant : **comment mieux articuler la chaîne des compétences entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités pour accompagner les formes actuelles de la relation artistes/publics qui fonde l'identité du spectacle vivant ?**

Aussi, la présente synthèse des cinq réunions du Groupe 1 n'est-elle qu'une étape du processus qui se poursuivra jusqu'en décembre, selon deux axes parallèles : poursuite de la réflexion de fond sur les nouvelles modalités du partenariat Etat/Collectivités et expertise plus technique de certaines pistes déjà évoquées.

1 - Diagnostic : précarité et disparité

- fragilité et dispersion d'un système de soutien public devenu trop complexe pour être lisible, efficace et équitable,
- partage insuffisant des responsabilités entre les pouvoirs publics et avec les professionnels pour assurer un service public de qualité,
- rôle de l'Etat garant de la continuité des politiques publiques, des principes de liberté (soutien à la diversité de la création), d'égalité d'accès (éducation artistique, aménagement du territoire national), et moteur en matière de formation, d'emploi et d'évaluation au service des collectivités et des professionnels.
- nécessité de dépasser les clivages artificiels (Etat vs collectivités, création vs diffusion/action culturelle, répertoire vs émergence, établissements vs équipes artistiques, privé vs public...),
- sortir des schémas existants pour fonder un nouveau partenariat Etat/Collectivités qui priviliege une approche diversifiée selon les territoires

2 - Orientations générales : optimiser et clarifier

- clarifier les compétences des partenaires publics dans le respect de la libre autonomie des Collectivités,
- créer des outils et définir des règles de concertation permanente entre l'Etat, les Collectivités et les professionnels,
- imaginer de nouveaux modes de structuration des entreprises et institutions professionnelles afin d'assurer leur pérennité,

- organiser le rapprochement entre établissements publics ou privés et équipes artistiques indépendantes,
- augmenter les financements et en diversifier les sources

3 - Pistes de travail à explorer : repenser et innover

- redéfinir et harmoniser les règles de financement du fonctionnement et de l'activité artistique des différentes institutions (EP, SARL, associations...),
- repenser les critères d'un cahier des charges-type pour les différentes institutions (durée plus longue, objectifs élargis) légitimant l'attribution d'un « label national »,
- instituer des instances de concertation permanente Etat/Collectivités/Professionnels à l'échelon régional
- créer un Fonds de soutien à projets, alimenté par de nouvelles sources de financement privées ou publiques et co-géré par l'ensemble des partenaires, dans un cadre à créer,
- réfléchir à de nouvelles modalités du partenariat Etat/Collectivités, par le biais de schémas régionaux ou de protocoles de décentralisation,

Des discussions ont eu lieu concernant l'élaboration d'un projet de loi d'orientation puis de programmation qui définisse les grands principes de la politique nationale en faveur du spectacle vivant et clarifie les missions et rôles respectifs des différents partenaires publics.

Conclusion

Malgré leurs interrogations, les représentants des collectivités et des organisations professionnelles attendent des Entretiens de Valois qu'ils aboutissent à des engagements forts et des résultats concrets :

- valorisation de la place de la culture comme enjeu de civilisation
- reconnaissance du rôle et du travail des artistes, créateurs et acteurs des évolutions esthétiques et sociales.

Groupe 2

L'articulation création-production-diffusion, les liens "public-privé"

Calendrier des réunions

20 mars

9 et 23 avril

7, 21 et 27 mai

4 et 12 juin

Présidente

Catherine Fagart, directrice-adjointe de la DMDTS

Rapporteur

Pascale Beyaert, inspectrice DMDTS

Membres du groupe

- Représentants de l'Etat

Quentin Rouillier ou Françoise Rougier DMDTS, François Duval DRAC, Fabien Jannelle ONDA, Joël Brouch OARA

- Représentants des employeurs

Jean-Claude Houdinière SNES, Pascal Bernardin Prodiss, Arnaud Meunier Syndéac, Catherine Kollen Profévis, Jean-Pierre Vivante SMA /U-Fisc

- Représentants des salariés

Jean-François Pujol, CGT, René Fontanarava CFDT, Hélène Lequeux FO, Daniel Barda CGC

- Représentants des créateurs

Louise Doutreligne, Georges Werler, Jean-Marie Moreau, Mié Coquempot, Mireille Larroche

En préambule, le groupe souhaite attirer l'attention sur l'importance qu'il accorde à la notion de mission de service public et au respect des règles déontologiques, sociales et économiques, en référence à la Charte des missions de service public.

« (La politique culturelle) conserve son objectif majeur affirmé par la constitution de démocratisation des pratiques culturelles, sachant qu'elle ne peut en approcher qu'en mettant l'art et les artistes au centre de ce projet. Il n'y a pas de développement culturel sans dynamique artistique forte et la vitalité artistique est en partie tributaire de la rencontre et du dialogue avec la société ».

Charte des missions de service public pour le spectacle vivant – circulaire du 22 octobre 1998

Par ailleurs, le groupe rappelle le rôle fondamental que jouent d'une part, le Ministère de l'Education Nationale, et d'autre part, les médias dans la poursuite d'une politique culturelle, et demande qu'une concertation avec ces acteurs soit envisagée.

Un certain nombre de constats partagés

Le foisonnement d'initiatives dans le domaine de la création artistique, la multiplication des entreprises du spectacle vivant et des projets, l'engouement très profond pour l'art et la culture dans la société participent d'une vitalité dont on doit se réjouir, à laquelle les politiques publiques ne sont pas étrangères. Le développement de la fréquentation des lieux de spectacle vivant, des pratiques artistiques en amateur, de nouvelles pratiques culturelles, ainsi que la professionnalisation des équipes artistiques, ont contribué à l'évolution de la démocratisation culturelle.

Néanmoins force est de constater, dans un contexte de stagnation budgétaire, une asphyxie économique qui se traduit notamment par la diminution des périodes de travail des artistes et techniciens et par la dégradation des conditions de la production provoquant une érosion continue de la diffusion. Par ailleurs, dans un contexte de responsabilités diluées où les engagements ne sont pas toujours respectés au sein même de la profession, les équipes artistiques peinent de plus en plus à trouver les moyens du montage d'une production de spectacle entraînant des effets négatifs sur la diffusion.

Les dispositifs mis en place par les collectivités publiques pour améliorer les conditions de création, de production et de diffusion du spectacle vivant, relativement efficaces pris séparément, voient leur efficacité diminuer lorsqu'on les considère dans leur globalité. Le manque de concertation dans un esprit de transparence entre les collectivités territoriales, l'Etat et les professionnels paraît tout à fait préjudiciable à l'exercice collectif de la responsabilité publique.

Les propositions que le groupe formule visent à :

- Consolider la vitalité de la création, en facilitant le travail des artistes et en améliorant les conditions de création,
- Renforcer le secteur indépendant et améliorer sa relation avec les structures institutionnelles,
- Garantir la diversité des pratiques artistiques et des esthétiques,
- Encourager le renouvellement des formes et l'innovation,
- Renforcer la responsabilité professionnelle et rechercher une plus grande cohérence de la responsabilité publique qui doit se fonder sur une coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Propositions d'orientations et/ou de préconisations

1 – Améliorer les conditions de connaissance, de mise en œuvre, de respect et de contrôle des règles professionnelles en vigueur

- . Création de chambres des métiers du spectacle vivant permettant aux professionnels de se structurer et d'établir des partenariats entre eux et avec des tiers (collectivités publiques, autres branches professionnelles, etc.),
- . Réformer la licence d'entrepreneur de spectacles dans le sens d'une plus grande exigence.

2 – Faciliter le dialogue et la concertation entre l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels

- . Créer un lieu de concertation et de dialogue pérenne entre les collectivités publiques et les professionnels à l'échelon régional,
- . Rechercher en particulier des convergences dans les critères d'intervention et d'évaluation des collectivités publiques ainsi que dans leurs dispositifs d'accompagnement, de conventionnement et de soutien à l'activité. Faciliter la mobilité des artistes et la circulation des œuvres, la mise en réseau des acteurs culturels à l'échelle régionale, nationale, voire internationale.

3 – Favoriser une meilleure articulation entre production et diffusion

▪ A - Améliorer les dispositifs de soutien à la création, production et diffusion

- . Réviser la durée de conventionnement des équipes artistiques indépendantes en envisageant la possibilité de passer de trois à quatre ou cinq ans, adapter le montant de l'aide aux caractéristiques du projet pour renforcer la professionnalisation des productions et la sécurisation des parcours,
- . Simplifier et regrouper les aides de l'Etat consacrées au soutien à la création et à la production au sein d'un seul programme, mobilisable selon des critères à préciser en concertation avec les professionnels,
- . Dans un souci de mutualisation, étudier la mise en place d'un fonds de soutien à la création alimenté par une taxe prélevée sur les spectacles ou d'autres supports, et par des crédits publics. Ce fonds pourrait se décliner en fonds régionaux de soutien à la création. Il interviendrait à la fois de façon automatique et sélective, selon des modalités impliquant la triade solidarité professionnelle, subventions publiques et interventions de tiers.

▪ B – Impulser une politique active d'associations entre équipes artistiques indépendantes et structures permanentes et améliorer leurs relations

- . Développer des projets d'associations correspondant à des résidences d'implantation en lien avec les territoires. Donner à ces projets un cadre budgétaire spécifique,
- . Améliorer la fonction de production et d'accompagnement des équipes artistiques dans une volonté d'ouverture et de diversité artistique, inscrire ce point dans les cahiers des charges ou les contrats d'objectifs des structures et en évaluer la mise en œuvre,

. Porter une attention aux réseaux spécialisés qui développent des actions de coopération élevée, notamment en faveur de l'accompagnement de jeunes artistes,

. Faciliter les collaborations interdisciplinaires et les créations pluridisciplinaires au sein de l'ensemble des structures.

▪ **C – Assurer une meilleure diffusion des spectacles créés**

. Augmenter les possibilités et la qualité d'accueil des spectacles : allongement des saisons, augmentation de la durée d'ouverture des lieux, développement des séries de représentation, coopération entre structures...,

. Revoir le cahier des charges des structures qui ont une mission de service public pour une meilleure prise en compte et un meilleur équilibre des esthétiques, des disciplines et des publics,

. Accompagner les festivals dans leur rôle moteur sur la création, la diffusion, la construction des publics et la collaboration entre structures d'un même territoire,

. Encourager et formaliser des passerelles entre les secteurs publics et privés, pour permettre à des spectacles issus du secteur public d'être présentés dans des théâtres privés et pour inciter les scènes publiques à accueillir des spectacles proposés par le secteur privé (entrepreneurs et théâtres),

. Renforcer et redéfinir les missions de l'ONDA (soutien à la diffusion de spectacles y compris ceux qui sont issus des réseaux labellisés, développement des séries et des tournées, collaboration avec les offices régionaux...),

. Favoriser la coopération interrégionale entre offices régionaux en intégrant cette mission dans leur cahier des charges.

Groupe 3

Les missions des réseaux

dont :

- la place de la création
- l'éducation artistique
- le développement et la diversification des publics
- les liens avec les équipes indépendantes

Quelle politique de contrat d'objectifs, de moyens, quelle politique de labellisation ?

Calendrier des réunions

26 mars

9 et 22 avril

5, 22 et 30 mai

4 et 11 juin

Président

François Brouat, DRAC Aquitaine

Rapporteur

Philippe Le Moal, inspecteur DMDTS

Membres du groupe

- Représentants de l'Etat
Pascal Dumay DMDTS, Christopher Miles DMDTS, Alain Brunswick DMDTS, Marianne Revoy DRAC
- Représentants des employeurs
Jacques Blanc Syndéac, Vincent Argrech Profévis, Jean-Marc Bador Synolyr, Eric Rouchaud SNSP, Thierry Lorent Fédé AR /U-Fisc
- Représentants des salariés
Denys Fouqueray, CGT, Nicolas-Guy Florenne CFDT, Jean-Luc Bernard FO, André Bargues CGC
- Représentants des créateurs
Bruno Allain, Panchika Vélez, Stéphanie Aubin, Jean-Marie Machado, Philippe Hurel

La synthèse qui suit résume l'état des positions, des réflexions et des propositions faisant l'objet d'un compromis au sein du groupe, à l'exception du Syndéac qui souhaite en faire état.

1 - Les approches partagées

▪ A - De l'histoire des labels à leur questionnement actuel

La politique des labels mise en place par l'Etat dès la création du ministère des affaires culturelles a été, avec le concours progressif et devenu quasi général des collectivités territoriales, un moteur déterminant pour le développement des réseaux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire français parallèlement à l'action de fond des artistes et équipes artistiques indépendantes.

L'exceptionnelle diversité, et parfois densité, des équipements pour le spectacle vivant qui maillent aujourd'hui le pays est ainsi le fruit d'une histoire où les opérateurs labellisés du spectacle vivant ont servi de référence professionnelle, créant ainsi une émulation entre eux et autour d'eux.

En considérant de plus près ce phénomène, on note toutefois qu'au moins deux histoires se sont ici écrites simultanément, s'épaulant et parfois se confondant, jusqu'à produire un paysage que d'aucuns jugent désormais difficilement lisible :

- celle guidée par une puissante volonté d'aménagement du territoire – rapidement cogérée par l'ensemble des collectivités publiques – en faveur d'une desserte équitable de la population en matière de spectacles : plus d'un millier de lieux dits « pluridisciplinaires » ont dans cet esprit été rénovés ou ont vu le jour, dans l'esprit de la décentralisation et avec l'encouragement et souvent le soutien d'un Etat devenu déconcentré ;
- celle résultant d'un dialogue privilégié des différentes familles artistiques du spectacle avec l'Etat qui a conduit à la mise en place d'institutions ou d'espaces de travail, discipline par discipline, au plus près de la vie artistique, ici et là sur le territoire.

C'est au fil de ces deux histoires entremêlées durant 60 ans, que sont progressivement apparus une dizaine de labels qualifiant plus de 250 structures et institutions qui ont en commun de recevoir pour leur fonctionnement et leurs activités des subventions de l'Etat, de villes ou de communautés d'agglomération, de départements et de régions.

Or ce paysage des labels nationaux est à présent soumis à de nombreuses questions, interrogations voire critiques, dont les plus saillantes sont :

Comment interpréter le fait que les réseaux que les professionnels constituent entre eux (pour monter des productions, organiser la diffusion des œuvres, ou simplement échanger des informations), recoupent parfois peu, voire pas, la géographie des labels ?

Doit-on entériner ou rectifier les dissymétries importantes que les missions qui sous-tendent chaque label ont fini par induire entre disciplines ? Pour le théâtre, par exemple, les lieux de fabrication des œuvres sont presque toujours intégrés à des équipements permettant la programmation de spectacles, ce qui n'est pratiquement jamais le cas pour la danse. Quant à la musique, elle requiert sans doute, compte tenu de la carence d'auditoriums sur le territoire français, une évolution de sa prise en compte au sein des scènes pluridisciplinaires. Comment également accueillir et accompagner la fabrication des formes croisées entre les disciplines qui sont de plus en plus nombreuses ?

Comment expliquer et défendre, dans certains cas (tel centre dramatique et telle scène nationale par exemple), la détention de labels nationaux différents par des théâtres dont l'activité (résidence, production, diffusion) ne diffère que par de subtils dosages ?

Comment justifier qu'au sein d'un même label, défini à travers un même ensemble de missions et inscrit dans un environnement comparable, les subventions accordées par l'Etat puissent aller du simple au décuple ? De même comment justifier qu'à niveau d'activité et d'exigence équivalent, un établissement soit labellisé et un autre non ?

L'Etat, qui a été l'inventeur et reste le dénominateur commun de cette vaste configuration, voit progressivement son rôle d'inspirateur puis de pilote fragilisé. Où se situeront donc demain ses responsabilités, son action et son influence aux côtés des collectivités territoriales ?

▪ **B - Pour aborder l'avenir des labels**

Au-delà de ces questions qui traversent le débat public il importe surtout d'avoir des perspectives ambitieuses.

D'emblée, le groupe a écarté deux hypothèses qui avaient pu être esquissées ces dernières années ou semaines :

- celle de l'abandon de tous labels. Cette hypothèse est en effet unanimement rejetée par le groupe et ses interlocuteurs comme profondément destructrice des références de qualité et de structuration professionnelle à l'échelle nationale ;
- celle d'une reconfiguration générale des labels existant pour faire émerger deux familles distinctes d'institutions labellisées : l'une centrée sur la production, l'autre sur la diffusion des œuvres. L'hypothèse est jugée entièrement théorique tant le paysage actuel, jusqu'aux architectures des lieux qui le composent, est majoritairement marqué par la mixité et la perméabilité des deux fonctions.

En revanche, le groupe réaffirme le rôle central de l'Etat en tant que garant, animateur et évaluateur d'une politique nationale portée par l'ensemble des collectivités, en faveur du spectacle vivant et de ses publics, il s'est rapidement accordé sur :

- le principe de considérer que les labels portent sur des structures ayant reçu des collectivités publiques des missions pérennes, ces structures étant pour leur majorité des lieux mais aussi, par exemple, des orchestres permanents ou des entités de soutien aux arts qui s'expriment essentiellement dans l'espace public, et que leur enjeu était de constituer l'armature la plus durable et incontestable des politiques publiques partagées en faveur du spectacle vivant ;
- l'intérêt de ne pas faire un préalable de la question de la direction par un artiste ou non d'une structure labellisée, l'essentiel étant de réaffirmer la prééminence du projet artistique porté par la direction ;
- le danger qui consisterait à dévaloriser, dans le chantier qui s'amorce, ce que demeurent individuellement la majorité des structures labellisées : des foyers privilégiés de rencontre et de création pour l'art aujourd'hui agissant au cœur de la population.

2 - Refonder les labels, sans doute, mais avec quels objectifs ?

Donner une meilleure visibilité à l'organisation du spectacle vivant en France : là où certains disent ne plus y voir qu'un empilement de labels, en simplifier la lecture et en renforcer la valeur de référence et de sens auprès de la population, des élus et des médias ; faire de la « desserte de la population », en terme d'accès à une offre de spectacles diversifiée, un

critère fondamental pour la future carte des labels, ce qui dans le même temps appelle à repenser les modes de constitution des publics au regard des nouveaux usages et aspirations (modes d'information, d'accueil et de fidélisation) ;

Remettre le label au centre de « chaînes artistiques » aujourd’hui parfois rompues ou éparpillées, au bénéfice premier des compagnies indépendantes (chorégraphiques, musicales, théâtrales, etc...) et de leurs publics ; pour ce faire, systématiser le principe d'équipes artistiques « associées » dans la durée, sur la base d'objectifs, de moyens et de modes d'évaluation clairement définis ;

Reprendre dans ce cadre la question des lieux et espaces permanents de travail et de ressources pour les artistes de chaque discipline, afin de mieux faire face à leurs besoins spécifiques ; parallèlement, reconnaître la transversalité des pratiques aujourd’hui à l'œuvre et veiller à ce que ces projets trans-disciplinaires puissent trouver des outils adaptés ;

Ne pas conférer au label plus que ce qu'il signifie, à savoir une garantie de rigueur et de qualité dans l'abord de l'actualité artistique au service d'une population ; n'accorder en conséquence de label que dans un contexte territorial et sur des critères professionnels précis (missions fondamentales / outils et moyens adaptés / partenariat public contractualisé) ;

Veiller à l'équilibre des moyens accordés par l'Etat aux structures labellisées dans un souci d'équité envers la population mais aussi des forces artistiques de chaque discipline sur chaque territoire.

Pour progresser autour de ces six objectifs, le groupe a néanmoins considéré qu'il serait sage de repartir du paysage existant, pour le confirmer ou le renforcer ici, le modifier ou le réexaminer, là : il n'y a aucune raison à ce stade, dans la « révision générale » qui s'impose, de renier ce qui a été fait par les artistes, les professionnels et la puissance publique dans ce pays durant ces dernières décennies. Les forces et les moyens existants constituent une formidable base pour actualiser le sens et l'organisation d'une politique publique nationale partagée en faveur du spectacle vivant.

3 - Proposition de méthode pour une révision générale des labels attribués par l'Etat

A ce point de constats, d'analyses et de perspectives, le groupe a estimé que la tâche qui s'imposait à la collectivité et à la profession était bien de réaffirmer la fonction dynamique et l'évidence démocratique des labels.

Pour ce faire, le groupe propose dans ce qui suit une stratégie de clarification en trois étapes par :

- l'affirmation des principes qui fondent les réseaux nationaux ;
 - la proposition de rechercher des accords entre l'ensemble des collectivités publiques intéressées à l'échelon des territoires ;
 - la mise en valeur de la singularité du projet artistique dans ce cadre précisé.
- **A - Affirmer l'unité des réseaux nationaux, au delà des disciplines artistiques, au travers des missions qui les fondent.**

Dans l'esprit de la Charte des missions de service public, mais avec une valeur exécutive validée nationalement, il s'agira d'adopter formellement le socle des missions fondamentales qui devront être remplies par toute institution du spectacle vivant bénéficiant d'un label délivré par l'Etat. C'est ce socle, ratifiant une convergence nationale (Etat, collectivités, professionnels du spectacle vivant) sur lequel devra se construire, pour un territoire déterminé mais aussi à partir de ce territoire, l'action de tout lieu et opérateur (ou groupement de lieux et opérateurs) labellisé.

Nous proposons ici une première version de ce socle en huit points :

Donner vie à une structure de référence consacrée au spectacle vivant et en optimiser le fonctionnement et l'outil : le label national renvoie à un ensemble d'entités vouées au spectacle vivant qui par leurs qualités architecturales, leur modernité technique et leur agencement général, protégés et entretenus, dans le cas des lieux, et par leur pérennité dans tous les cas, doivent être des outils phare à la disposition et à l'écoute des artistes tout autant que du public.

Ancrer la présence des artistes au cœur de l'outil, d'une part pour en garantir l'adaptation aux évolutions des formes et des pratiques artistiques, d'autre part pour assumer une responsabilité majeure dans la cohésion de la chaîne artistique en contribuant au renouvellement des générations

Organiser la présentation régulière d'œuvres ou de travaux artistiques, à partir d'une discipline privilégiée ou dans une logique pluridisciplinaire, en évitant ici l'enfermement de la spécialisation, et là le nivelingement du catalogue. Dans tous les cas proposer des rencontres avec le plus emblématique de l'actualité des arts vivants, mais aussi l'émergence des nouvelles esthétiques, en intelligence avec le patrimoine également vivant qui nous a été légué.

Assumer une responsabilité territoriale, en portant une égale attention aux publics de son environnement immédiat et à ceux plus éloignés de la structure, en constituant et en animant un réseau de personnes relais en intelligence avec l'équipe professionnelle de la structure, et en organisant ou promouvant au besoin des manifestations hors ses murs, en salle comme dans l'espace public.

Prendre sa part dans l'action éducative, en développant un programme permanent de sensibilisation et de fréquentation artistique en partenariat avec le monde de l'enseignement, celui de l'éducation populaire et tous autres relais structurants de la vie culturelle et sociale.

Constituer un espace d'accueil et de ressources pour les artistes et les professionnels, tout particulièrement pour ceux de son environnement géographique, en facilitant la circulation de l'information, le conseil et la mise en relation, la formation, la mise à disposition d'espaces de travail et de matériels, le droit à l'essai artistique, la possibilité de se confronter à des publics témoin.

Entretenir une ouverture professionnelle et une curiosité publique permanentes sur « l'autrement et l'ailleurs », que ce soit en termes de pratiques culturelles (dont la pratique en amateur) et de réalisations artistiques en participant à des invitations et échanges européens et internationaux notamment.

Inscrire la structure dans des logiques de complémentarité ou de convergence avec les autres institutions et opérateurs pérennes de son territoire d'implantation comme avec les réseaux nationaux, afin que ses actions participent à une dynamique collective en faveur de la vie des spectacles.

Plus un tel socle, conditionnant l'accès à tout label national, sera ferme et lisible et plus la liberté de le faire vivre « à sa manière », comme la possibilité d'en faire un support pour inventer ou innover, seront grandes.

- **B - Formaliser l'accord des collectivités publiques – Etat et collectivités territoriales – sur les territoires**

Une offre structurelle équilibrée et forte sur les territoires est une responsabilité partagée entre l'Etat et les différents niveaux de collectivité territoriales – régions, départements, communes ou intercommunalités. Cette compétence conjointe est le fruit de notre histoire, elle est une force, elle suppose une collaboration effective et fait aux collectivités publiques le devoir de la cohérence.

Il conviendra d'identifier, territoire par territoire, les opérateurs susceptibles de mettre en œuvre, individuellement ou collectivement, ce socle de missions au service de la desserte du bassin de population concerné et de la communauté artistique.

Cette relecture de la carte, concertée avec les collectivités territoriales, servira de base à la conclusion d'accords cadre entre l'Etat et des collectivités parties prenantes (une agglomération-centre et un département, par exemple), les professionnels étant consultés au cours de ce processus.

Au fil de la conclusion de ces accords, le profil de chaque établissement et les bénéficiaires de labels pourront être confirmés.

Derrière cette démarche, il y a la perspective de résigner beaucoup plus clairement la responsabilité et la décision publique à son bon niveau, quand elle est aujourd'hui, sur certains territoires, fragmentée d'une manière parfois redondante, parfois incohérente voire contradictoire, à travers les différentes conventions et autres contrats d'objectifs conclus séparément avec chaque institution par de mêmes partenaires publics.

- **C - Résigner la singularité du projet artistique du directeur de la structure dans le contexte des missions nationales et du contrat territorial passé entre les collectivités publiques.**

Ce que l'on nomme aujourd'hui couramment « le projet du directeur » ainsi que les contrats et conventions qui s'y rattachent, devraient à l'avenir se présenter sous une forme plus lisible et structurée

- dès lors que la commande nationale serait à la fois simplifiée et plus affirmée (c'est l'ambition du socle des missions proposé auparavant),
- et que les conventions passées entre chaque établissement et les pouvoirs publics pourraient se concentrer sur la mise en œuvre professionnelle d'un contrat cadre préexistant signifiant, politiquement, les priorités et les délégations retenues pour la desserte de chaque territoire d'implantation.

Ces étapes ayant permis de clarifier leurs cadres, les projets artistiques sur lesquels les directeurs de structures labellisées seront choisis devront prendre la mesure d'un contexte de monopole pour le spectacle vivant ou au contraire de complémentarité s'il y a d'autres structures inscrites sur le bassin de population concerné, et en tirer les conséquences en termes de stratégies culturelles, d'organisation et de compétences professionnelles au sein de l'institution.

Quant aux contrats ou conventions d'objectifs pluriannuels passés entre les institutions labellisées et leurs principaux financeurs publics, ils devront traduire le choix négocié d'une série d'indicateurs d'activité et des critères d'évaluation, à la croisée de la commande des pouvoirs publics et du projet singulier développé par le directeur pour y répondre.

Groupe 4

Politique culturelle de l'emploi artistique : structuration, professionnalisation, formation, transmission des savoirs

Calendrier des réunions

20 mars

8 et 23 avril

14 et 30 mai

6 juin

Présidente

Claire Lamboleys, sous-directrice DMDTS

Rapporteur

Karine Duquesnoy, DMDTS

Membres du groupe

- Représentants de l'Etat
Antoine-Laurent Figuière et Martine Lebras DRAC, Alain Herzog et Florence Berthout Arènes
- Représentants des employeurs
Eric de Dadelsen Syndéac, Pierre Raoul Profévis, Aurélie Amiard Prodiss, Isabelle Gentilhomme SDTP, Serge Calvier Fédé AR /U-Fisc
- Représentants des salariés
Marc Slyper, CGT, Lydie Grondin CFDT, Jérôme Arger-Lefèvre FO, Daniel Barda CGC
- Représentants des créateurs
Guy Carrara, Lila Greene, Jean-Jacques Milteau, Jean-Philippe Würtz, Dominique Paquet

Emmanuel Sérafini, ADF a assisté à la première réunion

Le groupe de travail a mené une réflexion sur les axes de travail mis en œuvre depuis plusieurs années par l'Etat, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales pour structurer le secteur, à la fois pour ce qui concerne la régulation des relations de travail et des conditions d'emploi, la place des artistes dans l'entreprise, la professionnalisation des entreprises, la professionnalisation des salariés à l'entrée dans les métiers et la sécurisation de leurs parcours professionnels tout au long de la vie, avec deux questions :

- y a-t-il des leviers de régulation et de structuration non utilisés, des facteurs de « dérégulation » qui n'auraient pas été suffisamment traités ?
- comment davantage mettre en synergie dans ces domaines l'action de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux ?

1 - Le constat général

Le développement du spectacle vivant depuis les années 80 grâce à l'accroissement du soutien financier des pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales, s'est traduit par un développement non maîtrisé du nombre d'entreprises, fragiles structurellement, financièrement, reportant tout ou partie de leurs responsabilités d'employeurs sur un régime spécifique d'assurance chômage qui est devenu un des moyens essentiels du maintien des artistes et techniciens dans leur profession, qui fait perdurer des conditions d'emploi qui ne concourent pas à reconnaître le métier de l'artiste ni à favoriser de véritables parcours professionnels. Une action volontariste pour structurer le secteur a été engagée après la crise de 2003 par les partenaires sociaux, l'Etat, les collectivités territoriales. Elle ne parvient toutefois pas encore à atteindre pleinement ses objectifs.

2 - Sur quels points agir ?

▪ A - Structuration et professionnalisation des entreprises

Les statuts juridiques existants ne sont pas totalement satisfaisants du point de vue de la gestion de l'emploi, notamment l'association loi 1901 qui offre l'intérêt de la simplicité mais ne concourt pas toujours à une prise en compte des responsabilités d'employeur par ceux qui la dirigent. Une clarification juridique des responsabilités respectives de la présidence bénévole et de la direction professionnelle pourrait s'avérer nécessaire.

Toutefois l'**essentiel du sujet ne tient pas aux statuts juridiques disponibles mais bien** :

- aux mécanismes qui concourent à une création systématique d'entreprise. Il est **indispensable de sortir de la dérive actuelle, où la naissance d'un projet se traduit trop systématiquement par la création d'une entreprise** : on crée une entreprise pour pouvoir solliciter des subventions, pour permettre à ses salariés de bénéficier du régime d'assurance chômage, pour être en règle avec la licence, pour pouvoir tourner en ayant recours aux contrats de cession, et parce que les mécanismes de financement eux-mêmes poussent à cette dérive, notamment les dispositifs d'aide au projet.
- à l'**insuffisance de l'accompagnement de la création d'entreprises**, et selon des modalités qui soient suffisamment orientées vers les dimensions économiques et sociales, à un trop faible recours aux **dispositifs de mutualisation** et plus généralement à l'**absence de dispositifs de simplification administrative adaptés**.

- au manque d'un outil qui permettrait, en complément de la licence d'entrepreneur de spectacle, d'encourager la mise en place pour les entreprises du spectacle vivant, **d'une direction d'entreprise professionnalisée**, stable et pérenne, et notamment d'une responsabilité d'employeur assumée.

- **B - Conditions d'emploi, professionnalisation à l'entrée dans les métiers, sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie**

S'agissant de l'entrée dans les métiers, la création de diplômes nationaux, action menée par l'Etat avec les partenaires sociaux, constitue une avancée pour la structuration des professions, en lien avec l'harmonisation des diplômes au plan européen (LMD). L'implication des entreprises dans la formation initiale des artistes, techniciens et administratifs du secteur doit toutefois être renforcée.

Il importe par ailleurs de mieux définir dans ses modalités et son accompagnement, notamment par une plus forte implication des entreprises là aussi, la phase d'entrée dans le métier.

Le développement non maîtrisé de formations universitaires sans lien suffisant avec les réalités professionnelles et les besoins d'emploi est à l'origine de nombreuses difficultés d'insertion.

Enfin, il paraît indispensable de limiter la « porosité » entre amateurs et professionnels, qui pose un problème de régulation et de professionnalisation à l'entrée dans les métiers.

La **qualification de l'artiste**, qui repose strictement sur son activité d'interprète et sur les compétences correspondantes, doit être mieux identifiée, mieux reconnue et clairement distinguée de la polycompétence, en vertu de laquelle les contrats de travail peuvent prévoir que les artistes exercent des fonctions plus larges, d'intervention artistique par exemple, liées au projet artistique.

Sur la sécurisation des parcours professionnels, les carrières professionnelles sont insuffisamment construites dans la durée, les mobilités et les évolutions (réorientations, reconversions) trop peu anticipées. L'action de la CPNEF-SV et de l'AFDAS en ce sens est à poursuivre. L'utilisation par les salariés du secteur des dispositifs de la formation continue, notamment des contrats de professionnalisation, est à développer. La question de l'accès des auteurs à la formation continue doit être traitée. Il importe également de mettre de la cohérence et de la lisibilité dans l'ensemble des démarches engagées pour améliorer la sécurisation des parcours, au plan national comme régional. Enfin, la notion même de parcours professionnel nécessite qu'une réflexion plus large soit conduite sur la transférabilité des droits, au-delà des droits à formation continue sur laquelle des avancées ont été réalisées (DIF intermittent).

S'agissant des conditions d'emploi, elle ne sont pas satisfaisantes : durée trop faible des contrats, non prise en compte pour les seuls ressortissants des annexes 8 et 10 des périodes d'emploi relevant du régime général, prise en compte très limitée dans le régime spécifique d'assurance chômage et pour les seuls artistes des heures d'enseignement, inquiétudes quant aux possibilités de cumuls d'emploi public (notamment interprètes /enseignants) du fait de l'intervention de la loi de février 2007. Pour les auteurs, les employeurs sont insuffisamment informés sur leurs obligations relatives aux droits d'auteurs et sur les modalités concrètes permettant de les remplir.

- **C - Les lieux de dialogue**

Le spectacle vivant s'est doté d'instances de travail et de débat au niveau national et régional sur les questions liées aux professions, notamment les questions d'emploi et de formation : au plan national elles sont traitées dans le cadre du CNPS (conseil national des professions du spectacle), de ses commissions permanentes emploi et sécurité, de son bureau, au plan régional dans les COREPS (conférences ou commissions régionales des professions du spectacle).

Le positionnement de ces instances par rapport aux autres lieux de travail et de débat doit toutefois être clarifié (Conseil supérieur des musiques actuelles, concertations territoriales musiques actuelles, conseils économiques et sociaux régionaux, ...). Les COREPS pourraient en tout état de cause constituer le lieu, en région, du dialogue nécessaire à la construction des démarches communes entre Etat, collectivités territoriales, et partenaires sociaux. Une solution adaptée doit être trouvée pour l'Île de France.

3 - Préconisations

- **A - Structuration et professionnalisation des entreprises**

La proposition centrale du groupe de travail est la suivante : examiner la piste de la création d'une **qualification « d'entreprise artistique d'intérêt général, économiquement et socialement responsable »**, qui permettrait de reconnaître la spécificité des entreprises du spectacle vivant et devrait constituer le fondement des dispositifs de soutien, en devenant la **condition d'accès aux soutiens financiers tels que subventions publiques (de l'Etat comme des collectivités), fonds de soutien existants ou dispositifs de financement à créer**.

Cet outil serait **structurant car qualitatif**. Il reposeraient en effet sur des critères qui doivent encore être précisés mais qui seraient liés d'une part à une mission artistique d'intérêt général (définie au regard du projet artistique, de l'action menée sur le territoire, ...), d'autre part à la professionnalisation des entreprises (critères tels que le volume d'emploi, la gestion de l'emploi : durée des contrats, part de l'emploi direct, part du plateau artistique dans le budget, emploi des séniors, mutualisation, accès des salariés de l'entreprise à la formation continue, ...).

Il permettrait de **prendre en compte systématiquement dans les financements, puisqu'il en conditionnerait l'accès**, non seulement le projet artistique mais le **projet global de l'entreprise**, en intégrant ce qui a précédé le projet artistique et ce qui y fera suite. Il pourrait constituer un levier pour des aides à déterminer (fiscales, aides à l'emploi, ...).

Une réflexion complémentaire est nécessaire sur l'**accompagnement de la création d'entreprises et donc de l'émergence** pour que toute nouvelle entreprise assume dès l'origine ses responsabilités, notamment par le renforcement de l'implication des entreprises existantes dans cet accompagnement (résidences, lieux mutualisés, réseaux, compagnonnage, ...).

Une incitation financière à la mutualisation serait une piste à explorer. La **capitalisation des expériences de mutualisation** doit aussi être recherchée. Il convient d'examiner si l'ADEC peut être le cadre approprié pour cette capitalisation (ADEC = « actions de développement de l'emploi et des compétences », volet opérationnel de l'aide qu'apporte le ministère chargé de l'emploi, en lien avec le MCC, aux démarches de la branche – CPNEF-SV- en la matière), et ce que pourrait par ailleurs apporter, pour la continuité et la pérennisation des entreprises et pour un meilleur partage des expériences, le renforcement de la visibilité des arts et de la culture au sein des **chambres consulaires**, certains allant jusqu'à préconiser la création de chambres des métiers des arts et de la culture.

- **B - Conditions d'emploi, professionnalisation de l'entrée dans les métiers, sécurisation des parcours**

Le groupe a retenu les pistes suivantes :

- Mener une réflexion sur le développement de la **responsabilité des employeurs dans la formation initiale, puis dans la phase d'entrée dans les métiers et dans la formation tout au long de la vie** : accroissement du recours à l'alternance dans ces situations, notamment sous la forme des contrats de professionnalisation, développement des groupements d'employeurs à cette fin.
- Faire en sorte que tout diplôme menant aux professions du spectacle prenne en compte la **connaissance de l'environnement professionnel, de la gestion de la carrière et d'une langue vivante étrangère**.
- Attirer l'attention sur **l'absence de régulation de l'offre de formation universitaire** dans le domaine du spectacle vivant, au plan qualitatif et quantitatif, notamment pour les formations en management culturel.
- Inscrire rapidement à l'ordre du jour du parlement un **projet de loi clarifiant la frontière amateurs/professionnels**, sécurisant et délimitant le cadre dans lequel la pratique amateur peut être exposée, y compris mais à certaines conditions dans un cadre lucratif.
- Poursuivre l'élaboration de **l'ADEC spectacle vivant**, en faire un véritable outil de mise en cohérence et de lisibilité des démarches de professionnalisation et de sécurisation des parcours professionnels engagées, au plan national et régional.
- Mener une réflexion complémentaire sur la **transférabilité des droits** : transférabilité au sein des branches professionnelles du spectacle, entre ces branches et la fonction publique, voire au niveau européen, dans l'esprit de la proposition de Claire Gibault d'un registre professionnel européen.
- Développer **la permanence artistique** qui toutefois, compte tenu des spécificités du secteur, de la mobilité intrinsèque à l'emploi artistique, ne peut être la réponse unique, adapter les outils de gestion et de pilotage des structures subventionnées, notamment en révisant les ratios utilisés afin de prendre en compte le caractère propre des emplois permanents d'artistes , y compris pour les établissements publics.
- Mener une réflexion sur l'usage des **contrats de cession** et ses conséquences sur l'emploi
- **Réintroduire des passerelles entre régime général et régime des annexes** afin de prendre en compte la pluriactivité que certains artistes ou techniciens développent notamment dans l'optique de la diversification et de la sécurisation de leur parcours professionnel.
- Clarifier au plan juridique les possibilités **de cumuls d'emploi publics**, qui doivent toutefois parallèlement donner lieu à une réflexion au sein de la branche afin d'en « moraliser » l'usage.
- Mieux faire connaître les **droits des auteurs**, clarifier les contrats qui leur sont applicables, leurs droits à formation continue

- **C - Lieux de dialogue**

- Mettre en place un ou des groupes de travail du **CNPS**, instances de travail thématiques, pour poursuivre la réflexion sur les thèmes identifiés dans le cadre du groupe 4, clarifier l'articulation CNPS/CSMA.

- Faire des **COREPS** les lieux du dialogue en région entre Etat, collectivités territoriales et partenaires sociaux sur toutes les questions de formation et d'emploi, en leur fixant des objectifs plus précis et plus opérationnels, en reprécisant leur composition et leur fonctionnement, en clarifiant leur positionnement par rapport aux concertations territoriales musiques actuelles, en veillant à la présence en leur sein des collectivités territoriales au niveau de responsabilité approprié, en y associant CNFPT et centres de gestion de la fonction publique territoriale. Confirmer l'hypothèse que les COREPS (ou un groupe de travail COREPS) constituent les comités de pilotage régionaux des ADEC régionaux.

Le groupe 4 a identifié des pistes de travail susceptibles de conduire à des évolutions significatives pour la professionnalisation du secteur. Leur mise en œuvre ne peut toutefois se concevoir sans un **maintien des financements publics et une recherche de nouvelles sources de financement** sur lesquels d'autres groupes de travail ont pu avancer des hypothèses que le groupe 4 intègre dans le contexte général de sa réflexion, en tant qu'ils sont indispensables à une politique culturelle qui intègre réellement l'emploi artistique et la sécurisation des parcours professionnels.

Groupe 5

Les politiques culturelles européennes et internationales

Calendrier des réunions

18 mars
1er et 17 avril
6, 20 et 29 mai
5 juin

Président

Jean-Luc Bredel, DRAC Lorraine

Rapporteur

Patrick Ciercolès, DMDTS

Membres du groupe

- Représentants de l'Etat
Yolande de Courrèges DAEI, Olivier Poivre d'Arvor ou Fanny Aubert-Malaurie Cultures France, Nathalie Vimeux ONDA, Monique Barbaroux CND
- Représentants des employeurs
Jean-Paul Angot Syndéac, Philippe Chapelon SNES, Jules Frutos Prodiss, Hervé Boutry Synolyr, Dominique Dolmieu et Sophie Guénebaut /U-Fisc
- Représentants des salariés
Jimmy Shuman, CGT, Nicolas-Guy Florenne CFDT, Gérard Dahan FO, Pascal Louet CGC
- Représentants des créateurs
Yves Nilly, Anne Delbée, Laure Bonicel, Pierre Sauvageot, Laurent Petitgirard

Emmanuel Sérafini, ADF et Karine Gloanec-Maurin, FNCC ont assisté aux deux premières réunions

La réflexion menée par le groupe V des Entretiens de Valois, « politiques culturelles européennes et internationales » s'est d'emblée située tout naturellement dans le cadre plus large des missions publiques et des exigences fondamentales de la vie démocratique européenne.

Elle s'est efforcée de ne jamais perdre de vue l'essentiel : le spectacle vivant comme espace de la relation à l'autre, source de réflexion, de dialogue, de beauté, de plaisir mais aussi source d'emploi et de développement.

Nos propos se sont attachés à défendre et à favoriser partout la liberté des échanges entre les artistes, les œuvres, les idées, et de créer à cet effet les conditions les meilleures, qu'elles soient politiques, administratives, juridiques ou techniques.

C'est la tâche à laquelle le groupe a tenté d'apporter sa contribution.

Le groupe « politiques culturelles européennes et internationales » se sera réuni 7 fois entre le 18 mars et le 5 juin 2008.

Dès le début de ces Entretiens, et compte tenu du fait que la notion de « politique culturelle européenne » n'est pas partagée par tous les pays au niveau communautaire, compte tenu aussi du prochain colloque sur « la circulation des œuvres » prévu à l'automne 2008 dans le cadre de la présidence française, qui interrogera les politiques culturelles européennes, le groupe s'est attaché à considérer la réalité des échanges européens et internationaux en matière de spectacle vivant.

Cette réflexion a été abordée, en réponse à la demande, par l'analyse des obstacles, la reprise des nombreuses études et rapports réalisés ces dix dernières années, l'audition de personnalités qualifiées très diverses sur ces thèmes, pour aboutir enfin lors des deux dernières réunions de travail à la formulation de pistes d'action et de préconisations.

1 - Un diagnostic partagé à partir de constats

Il convient en prélude de revenir aux rapports existants, dont l'origine peut être nationale (André Ladousse, Thibault de Camas ou Fabien Jannelle...) ou communautaire (Geneviève Fraysse, Claire Gibault ou Richard Polacek...). Ils sont souvent méconnus ou mal connus, comme leurs préconisations inégalement mises en œuvre.

On constate très vite le manque de statistiques fiables, (par exemple sur le nombre de spectacles étrangers accueillis en France, et vice versa), malgré ce, une impression de déséquilibre entre l'export et l'import s'impose à chacun.

On rappelle les nombreux obstacles à la circulation, de nature juridique, technique, administrative, sociale et les difficultés à s'informer pour y faire face sur les réglementations en vigueur chez nos partenaires ; à cela il convient d'ajouter :

- le manque d'information des professionnels français à l'international,
- leur maîtrise insuffisante des langues étrangères,
- l'inadaptation à l'international des documents de communication et de promotion,
- la moindre présence des acteurs culturels français dans les réseaux internationaux.

Sont également relevées : l'autosuffisance supposée du marché français, la difficulté à concevoir des modèles différents, la mauvaise circulation des informations, l'articulation nécessaire et parfois manquante entre l'échelon communautaire et les autres échelons, nationaux et locaux, la nécessité de dialogue structuré entre (et avec) les professionnels, l'articulation entre la diversité culturelle et le marché et la question des enseignements artistiques différemment appréhendés en Europe....

A partir de la réunion du 17 avril, le groupe a travaillé en développant sa réflexion propre, éclairée par de nombreuses auditions d'experts, d'artistes, de responsables administratifs, de chercheurs. De nombreux points d'amélioration ont été définis.

2 - Des recommandations remontées au fil de nos travaux

- favoriser, à l'échelle européenne, une coordination entre Etats membres sur le statut de l'artiste,
- favoriser, à l'échelle européenne, la libre circulation des artistes et des œuvres (accès au marché du travail, protection des droits de la propriété intellectuelle) et notamment en termes d'approche de la profession,
- adapter les dispositifs français en matière d'enseignement aux grandes orientations européennes,
- recommander que le ministère de la culture et de la communication définisse, avec les autres ministères français compétents, une approche commune et qu'il se donne des priorités claires,
- suggérer le partage avec nos amis européens d'un réseau culturel extérieur renforcé.

Le groupe V a néanmoins préféré formuler prioritairement des propositions peut être moins génériques, moins analytiques, (faisant ainsi la part de ce qui revient au prochain colloque de novembre 2008 sur la « mobilité »), mais plus opérationnelles à ses yeux, pour que l'espoir de leur efficacité ne soit pas déçu.

3 - Les propositions

Elles se formulent autour de trois grands axes :

▪ A - Encourager les initiatives individuelles

La constitution d'un réseau de bureaux du spectacle vivant à l'étranger

Un réseau de bureaux spécialisés pourrait être développé sur le modèle des bureaux existants en Allemagne, ou des Bureaux Exports pour la musique française.

Ce réseau comporterait une dizaine de bureaux. Selon l'importance stratégique de tel ou tel pays, un poste de responsable du bureau spectacle vivant pourrait être créé, en transformant certains postes déjà existants (attachés, directeurs d'établissement) sur le modèle de nos responsables des bureaux export de la musique française à l'étranger.

Ces postes pourraient et devraient avoir une compétence régionale (Europe du Sud, Asie du Sud Est, Moyen-Orient ...)

Le rapprochement des structures

Renforcer les liens entre le réseau culturel français à l'étranger et les réseaux français du spectacle vivant. Ces connivences, qui pourraient prendre la forme de jumelage sur le long terme entre structures, se déclinerait de l'accueil en résidence au montage de projets communs, jusqu'à de véritables coproductions.

Il s'agit donc de créer les conditions de la rencontre.

La création d'un fonds d'aide à la structuration et à la consolidation des réseaux internationaux :

Partant du constat que les professionnels français sont peu présents dans les réseaux internationaux, que seuls les réseaux les plus importants et les plus structurés ont accès à des financements européens, il s'agirait de donner aux initiatives encore fragiles les moyens de se développer.

- **B - Renforcer le cadre général des échanges**

Révision des contrats d'objectifs et de moyens

Il est proposé d'inscrire dans les cahiers des charges des structures conventionnées, une mission internationale. Le contenu de cette mission serait bien évidemment à débattre avec le directeur de la structure, que celle-ci se réfère à la création, à la diffusion ou à la formation et aux enseignements supérieurs.

Cohérence des systèmes d'aide

Afin de renforcer la diffusion nationale et internationale, il pourrait également être envisagé de rechercher une plus grande synergie entre Cultures France et l'ONDA.

Mise en place d'un service Internet interactif sur les conditions de la mobilité

De nombreux centres de ressources en France et à l'étranger disposent de multiples informations dans de nombreux secteurs, qu'il s'agisse de la fiscalité, des législations sociales en vigueur ou bien des conditions d'entrée et de séjour des artistes, la difficulté pour les professionnels est d'y avoir accès.

Il s'agirait donc de recenser toutes ces informations et de les organiser dans un sommaire qui renverrait, grâce à des liens, à leurs sources

La création d'un comité consultatif

Le rôle de ce comité serait de faciliter l'entrée en France d'artistes extra-communautaires.

Composé de professionnels de la culture et de représentants des collectivités publiques, ce comité serait chargé de participer à l'élaboration des « listes d'attention positive » dont le principe a été arrêté par les ministres français compétents en février 2008 et qui sont destinées à faciliter la circulation des artistes du Sud dans l'espace Schengen.

- **C - Rapprocher les artistes et les professionnels, les œuvres et les publics au sein de l'Europe**

Une nouvelle mission pour les scènes transfrontalières

Certaines scènes transfrontalières entretiennent avec leurs voisins des collaborations régulières. Elles ont accumulé, de part et d'autre de la frontière, de nombreuses informations aussi bien pratiques que réglementaires qu'il serait judicieux de mettre à la disposition de tous.

Ces scènes, facilement identifiables, pourraient se voir attribuer une mission qui consisterait à mettre en ligne, dans une version bilingue, la somme de ces informations.

Cette mission serait assortie d'un label européen et d'un financement ad hoc.

Consolider la diffusion des spectacles européens en Europe

Mandater dans chaque pays membre des relais nationaux chargés de soutenir la diffusion de spectacles européens en dehors de leur territoire national d'origine : ce mécanisme faciliterait les tournées de spectacles dans les différentes scènes européennes et pourrait intervenir grâce à diverses aides : surtirage, outils de promotion

La création d'un programme européen d'aide à la mobilité pour le spectacle vivant

Une réflexion exploratoire sur la possibilité de mettre en place, dans le secteur du spectacle vivant, des mécanismes de soutien tels qu'identifiés au programme *média*. Ce programme viendrait judicieusement compléter la précédente proposition.

Groupe 6

L'observation et la connaissance du spectacle vivant

Calendrier des réunions

19 mars

16 avril

7, 14 et 21 mai

4 et 11 juin

Président

Daniel Barroy, chef du service de l'inspection DMDTS

Rapporteur

Catherine Lephay-Merlin et Rodolfo Parada-Lillo, DMDTS

Membres du groupe

- Représentants de l'Etat
Jacques Baillon CNT, Stéphane Simonin HLM, Séverine Morin CNV, Philippe Chantepie DEPS
- Représentants des employeurs
Jean Lambert-wild Syndéac, Stéphane Leca SNSP, Georges Terrey SDTP, Bertrand Krill Synavi/U-Fisc
- Représentants des salariés
Jean-François Pujol, CGT, René Fontanarava CFDT, Jean-Luc Bernard FO, Pascal Louet CGC
- Représentants des créateurs
Jean-Paul Alègre, Emmanuelle Huynh, Gérard Maro, Jean-Louis Martinelli, Jean-Philippe Collard

Emmanuel Sérafini, ADF, a assisté à la première réunion

1 - Un constat partagé sur l'observation du spectacle vivant

La connaissance du secteur ne peut se limiter à des approches socio-économiques

L'évolution des esthétiques et des arts en eux-mêmes, l'impact des évolutions techniques sur les formes, sur les modes de production et sur les modes d'accès au spectacle, sur les types de pratiques, tout comme les désirs - et non seulement la seule demande - des publics, doivent pouvoir être suivis par les responsables publics, les institutions et les artistes concernés.

Un constat commun s'est dégagé sur les données socio-économiques :

- L'intérêt suscité par le spectacle vivant se traduit par une multitude d'intervenants dans le champ de l'observation, à titre principal ou secondaire : les services de l'Etat (ministères, INSEE, organismes sociaux, etc.) et les services des collectivités territoriales, notamment des régions ; les observatoires que ces partenaires publics ont peu à peu installés (nationaux comme les observatoires de branche ou de métiers, ou régionaux comme Arcade, Arteca ou l'Agence Poitou-Charentes, etc.) ; les structures dédiées à la gestion de droits et taxes (SACD, SACEM, CNV, etc.), les centres nationaux de ressources (CNT, HLM, Irma, CND, Cité de la musique) ; l'observatoire de la musique (Cité) ; etc.
- Certes, il existe de nombreuses données statistiques (INSEE, DARES, UNEDIC, etc.) ou de gestion relatives au spectacle vivant
- Le tableau actuel de la connaissance reste pourtant insatisfaisant :
 - mauvaise couverture de l'information (musiques savantes, secteur non subventionné par l'Etat, offre du secteur privé, connaissance sociologique des publics, évolution des pratiques amateurs, etc) ;
 - redondances ou pertes d'informations, défaut de lectures transversales, trop faible croisement des problématiques et des sources correspondantes (ex. connaissance économique des secteurs) ;
- Les inconvénients sont très lourds pour les partenaires des politiques du spectacle :
 - cloisonnement des données entre les structures impliquées, source de déperdition de temps, d'énergie et de moyens financiers et humains ;
 - absence de chiffres globaux, clairs et signifiants, traduisant le poids économique et social d'un secteur qui apparaît ainsi comme « marginal » ;
 - défaut d'appropriation, voire suspicion, liés au cloisonnement des démarches ;
 - absence de partage de diagnostics communs : les acteurs publics et professionnels manquent encore d'outils pour définir leurs politiques et en mesurer les effets.

2 - Un besoin affirmé d'avancer sur certains points et objectifs

Les débats ont rappelé les problèmes inhérents à l'observation :

- Les composantes « idéologiques » et nécessairement « non objectives » de toute approche d'observation et donc de ce fait les limites de « l'observation faite chez soi ». Les problématiques de l'observation ne peuvent se limiter à une seule approche statistique ;
- le risque de se limiter strictement à des logiques quantitatives, auxquelles le spectacle vivant, entre autres raisons par la prise de risque artistique qu'il implique, ne saurait se réduire ;
- l'observation doit intégrer une connaissance concrète et donc une expertise fine des réalités des secteurs qu'elle concerne ;
- la nécessité de la pérennisation qui seule permet un suivi des évolutions dans le temps mais impose la continuité des méthodes et des moyens et une pédagogie de l'observation.

Mais un accord se dégage sur la nécessité d'améliorer l'observation à plusieurs titres :

- La développer comme un des éléments de l'évaluation et de la décision politiques, en particulier en termes d'aménagement du territoire (contexte d'articulation des interventions des différents niveaux de collectivités publiques, de leurs compétences et de leurs responsabilités, dans le cadre de leurs relations avec les professionnels) :
 - en dégageant les points de cohérence des différents besoins (tronc commun des indicateurs nécessaires) et priorités de tous les partenaires de l'observation ;
 - en suscitant la mise en œuvre d'un réel « système d'information » par l'adoption de référents (nomenclatures d'emploi ou d'activités «NAF ») et l'élaboration de référentiels harmonisés fondés sur Sirène et une « nomenclature culture », permettant un répertoire d'acteurs économiques, et donc la cohérence des enquêtes régulières sur l'évolution du secteur ;
 - en permettant aux politiques comme à tous les acteurs concernés son partage et sa mise en débat.
- La développer en termes de contenu, pour une meilleure mise en lumière :
 - de la production et de la diffusion des spectacles avec le repérage des réseaux qui se structurent ainsi et la mesure de l'importance et de la diversité des publics globalement concernés ;
 - du poids économique et social du spectacle (emploi, qualifications, place dans l'activité nationale, etc) et de la diversité dans ce domaine (sous-secteurs liés aux disciplines si techniquement il est possible de les distinguer, marchand/non marchand, etc.) ;
 - des retombées diverses que génère le secteur sur les industries culturelles, l'attractivité des territoires, le tourisme, etc. ;
 - des enjeux européens et internationaux qui peuvent être en cause dans les domaines culturels.
- La développer en termes de méthode par :
 - la coordination, l'appropriation et le partage de l'observation entre les collectivités publiques – avec l'Etat en premier lieu - et les professionnels ;
 - l'élaboration d'un tel « système d'information » par le choix en commun de référents (nomenclatures, codes et répertoires d'acteurs, par exemple), et d'un périmètre de production de données considérées comme incontestables, comparables et suivies dans la durée ;
 - la mise en relation des problématiques d'emploi et de qualification avec celles globalement relatives à l'économie du secteur : financements mobilisés, activités, publics (son évolution par âge ou catégories socio-démographiques, ses modes de « consommation », etc.).
 - une fructueuse articulation du niveau régional et national.

3 - Une démarche à assumer collectivement

Le « modèle » CNC, dont l'activité d'observation est liée à la gestion d'une taxe, a été pris en compte au cours des débats

- Les avantages : unification, exhaustivité, pérennité, légitimité de l'observation, fiabilité, caractère « compilable » et harmonisation des données, connaissance de la diffusion (et éléments d'information sur l'économie qu'elle peut fournir).
- Les réserves : il ne répond pas à toutes les attentes en termes d'observation (les besoins d'observation du spectacle ne portent pas exclusivement sur des données socio-économiques ou strictement quantitatives); la valorisation des recettes générées reste à calculer ; l'articulation de cette taxe avec l'existant est à concevoir, notamment l'articulation de cette nouvelle ressource avec les interventions publiques (refondation des modes de financements qui dépasse la compétence du groupe 6) ; les conditions de redistribution des sommes collectées seront à déterminer ; l'assiette ne peut couvrir l'ensemble du champ (représentations gratuites, par exemple) ; la lenteur du processus (long terme) qui nécessite un nouveau cadre légal.

Le « modèle » de la commission Emploi du CNPS, spécifique quant au secteur, est instructif quant au cadre de travail

- une approche pragmatique : tour de table des grands producteurs de sources statistiques sur l'emploi dans le spectacle ; esprit de complémentarité (principes d'articulation des bases), de convergence des concepts et d'enrichissement mutuel ; un système d'information non fondé sur une source unique centralisée, justifiant donc la complémentarité des acteurs ;
- qui ne fonctionne ainsi que parce que la problématique -champ spécifique de l'emploi sur lequel les partenaires se devaient, en urgence, d'avancer en termes connaissance stabilisée et partagée - est d'accepter et de coordonner une pluralité de sources, liées à de grandes bases de données nationales ;
- mais qui démontre les vertus d'une commission technique articulée sur une entité partenariale ayant la légitimité et la volonté d'assurer, par delà un certain formalisme, un véritable pilotage « politique ».

La création d'un observatoire national doit être expertisée au regard des questions suivantes :

- sur le plan de la légitimité (dans le cas où il serait créé hors gestion d'une taxe sur l'ensemble des spectacles) il lui sera difficile d'avoir accès directement à des données vraiment fiables et suffisamment homogènes et exhaustives. Cette démarche ne résout pas en soi le problème de l'articulation avec les travaux et les productions résultant des enquêtes menées par les différents partenaires, notamment l'enquête annuelle d'entreprises INSEE/DEPS.
- sur le plan technique : lourdeur de la mise en route d'un système centralisé de collecte de données sur l'ensemble des disciplines ; question de l'articulation avec les sources d'information existantes (ex. risque d'isolement d'une structure coupée des réalités humaines et économiques de la vie artistique) ; question des modalités de gestion.
- sur le plan de la responsabilité et du financement : quels partenaires (la viabilité de l'outil dépendant d'une adhésion massive, voire obligatoire, de l'ensemble des professionnels) ? quelles modalités de financement, et quel coût, dans un contexte financier aujourd'hui contraint ?

Une plate-forme opérationnelle poursuivrait les travaux du groupe 6, dans l'esprit d'une « conduite de projet » autour d'un système d'observation

Quelques principes se sont dégagés au fil des séances:

- L'objectif :
 - repérage, coordination et valorisation des démarches et savoir-faire existants dans le champ de l'observation
 - mise en réseau et en complémentarité des outils et données relatives aux activités, aux financements, et aux publics (logique de répertoire et codification uniques) ; le champ de l'emploi et de la formation conserverait le cadre qu'il s'est lui-même donné, assez récemment d'ailleurs
- Les partenaires :
 - les cinq collèges du groupe 6 (Etat, collectivités territoriales, employeurs, salariés, créateurs) se positionnent en tant qu'acteurs du dispositif à venir. L'Etat est attendu comme soutien à l'harmonisation des méthodes et au-delà comme véritable animateur du réseau, mais les analyses doivent être partagées par tous les partenaires
 - dans l'avenir, il faut envisager le repositionnement progressif des acteurs de l'observation (y compris aux échelons régional ou local)

- L'organisation de la plate-forme :
 - un comité de pilotage politique
 - une (ou des) commission(s) technique(s) qui rassemble(nt) sur des chantiers techniques (ex. nomenclatures, billetterie, etc.) les professionnels nationaux ou régionaux de la ressource et du traitement de l'information, à laquelle pourraient être associés des professionnels de pays européens
 - un secrétariat permanent
 - les moyens financiers, humains et techniques nécessaires seront définis progressivement, comme la répartition des charges. Ces moyens devront être pensés dans la durée.

- Les chantiers à mener :
 - état des lieux complet de l'observation existante
 - définition des produits attendus (indicateurs-clés pertinents, synthèses, tableaux de bord, etc.)
 - détermination des champs et des nomenclatures autour d'un socle d'observation correspondant à ces indicateurs
 - état des lieux des sources statistiques, disponibles ou à élaborer pour y répondre (ex. fichiers licences des entrepreneurs de spectacles, annuaire des lieux et festivals, mise sur pied d'un dispositif d'analyse des publics par la constitution d'un cahier des charges autour d'un module commun de billetterie, etc.)
 - définition des procédures, organisation ou redéfinition du rôle de chacun, mise en place de l'interopérabilité (dont référence commune via répertoire national)

- Le calendrier :

La mise en œuvre d'une première étape peut être immédiate dès la rentrée, avec la définition d'objectifs précis à réaliser à très court terme (un cahier des charges à 12 mois).

- Les perspectives :

Dans ce cas de figure, à terme plus ou moins rapproché, cette démarche pourrait éventuellement converger avec celle de la commission Emploi du CNPS, et déboucherait sur la mise en place d'un système d'observation sur l'ensemble des champs, voire d'un observatoire unique.

L'objectif global doit être une meilleure connaissance des réalités du secteur, des politiques conduites, et de leur inscription territoriale.